

LETTRE

A monsieur le bourgmestre,  
aux messieurs et mesdames les échevins et les membres du Collège communal

Le xx juin 2022

**Réf: Plan de relance : vers un déploiement encadré de la 5G en Wallonie**  
[Plan de relance : vers un déploiement encadré de la 5G en Wallonie - Elio DI RUPO -  
Ministre-président](#)

Cher bourgmestre,  
Chers échevins et membres du collège communal,

Le gouvernement wallon a annoncé son plan concernant les nouvelles normes d'exposition aux ondes électromagnétiques le 21/04/2022. L'objectif est d'ouvrir la voie au déploiement de la 5G. Le document auquel nous nous référons ci-dessus constitue la base de cette recherche. Cette lettre contient une analyse du contenu du projet de décision.

Nous tenons à vous informer sur un certain nombre d'éléments techniques trompeurs de ce texte. Après tout, dans votre fonction de bourgmestre, vous devez disposer de tous les éléments qui peuvent influencer la santé et le bien-être de vos habitants.

Selon le gouvernement wallon, le déploiement de la 5G n'est pas possible sans une augmentation drastique des normes de rayonnement et de l'exposition de la population aux rayonnements d'origine technique.

Contrairement à la communication trompeuse du gouvernement wallon, l'introduction de ces nouvelles normes entraînera une énorme augmentation de la puissance rayonnée dans notre ville de ville/commune. Selon notre analyse technique (voir en annexe), il s'agit d'une augmentation qui peut exposer la population à des rayonnements jusqu'à TRENTE fois plus puissants qu'aujourd'hui.

Nous vous présentons tout cela dans l'analyse ci-jointe de manière claire et accessible. La communication du gouvernement wallon est biaisée et trompeuse à plus d'un titre. Vous trouvez l'analyse ici:

<https://savebelgium.be/wp-content/uploads/2022/06/Lettre-aux-bourgmestres-en-Wallonie-Annexe.pdf>

Nous pensons que ces informations vous seront utiles et vous permettront de prendre une décision éclairée quant à l'opportunité d'installer ou non des antennes 5G dans notre ville/commune, ou si votre commune envisage d'installer des antennes 5G dans des lieux où résident des personnes vulnérables, tels que des écoles, des centres de santé, des maisons de repos ou des lieux publics.

Salutation distinguée,

Votre nom